Image not found or type unknown

Accusation mensongère de ma direction

Par **hindak**, le **10/05/2016** à **14:08**

Bonjour, dans mon entreprise nous avons droit à 4 jours pour enfant malade par an. J'en ai pris 2 en janvier qui ont été valider par la secrétaire de la drh. Et en Mai ma direction m'envoi un courrier avec AR me convoquant au siège concernant ces jours enfant malade. En allant voir mon pédiatre je comprend qu'il a reçu un courrier de ma direction demandant une confirmation des justificatifs que je leur ai envoyé. Apparemment ma direction pense que j'ai falsifié les justificatifs médicaux !!! Est-ce qu'ils ont le droit de demander ce genre de chose à mon pédiatre sans m'en parler à moi avant ? Je suis outré et choqué de leur comportement merci de m'aider à y voir plus claire. Sachant que mon pédiatre n'a pas voulu me faire de duplicata car il ne comprend pas la démarche de mon employeur.

Par **P.M.**, le **10/05/2016** à **17:17**

Bonjour,
En tout cas le pédiatre n'a aucune obligation de répondre, de plus l'employeur a laissé passer le délai de 2 mois après qu'une faute ait été commise ou qu'il en ait eu connaissance pour engager une procédure...
Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un Représentant du Personnel et éventuellment d'indiquer à l'employeur que vous vous réservez le droit d'examiner les poursuites pénales et civiles que vous pourriez engager...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés